

	COMPTE RENDU Réunion du Comité Directeur du 26 janvier 2019	Pages : 6
		11 février 2019
Rédacteur : Secrétaire-Général		Réf : 190211SG

Début de séance programmé : 11h00

Quorum (5/13) atteint à 11h59

1. Émargement

Présents à 11h00, avec droit de vote: Prebagarane BALANE, Président (PB) ; Olivier DUBAUT, vice-président (OD); Peter TOWNSEND, secrétaire-général (PTow) ; Maëlle Cargouët (MC).

Excusés : Keerthy NAIR-COSTE, secrétaire-général adjoint (KN-C) ; Asif ZAHIR (AZ).

Arrivées tardives annoncées : Pretheve THIYAGARAJAN, trésorier (PT) ; James VAJOURMOUNIEN, trésorier-adjoint (JV) ; Balaji CADIRVELOU (BC) ; Miriam Romero (MR) ; Vincent LUXMAN (VL) ; Michel SARAVANAN (MS).

Absent, non-excuse : Philippe Dethoor (PD).

10h59 : Arrivée de Pretheve THIYAGARAJAN, le quorum (5/13) est atteint donc le Comité Directeur peut valablement délibérer.

2. CR du CD du 3 novembre 2018 :

Tous les dossiers ouverts/en suspens à l'issue de cette réunion ayant été traités par la suite ou figurant sur l'OJ de la réunion du 26 janvier, le CD approuve ce CR à l'unanimité.

3. CR du CD-Extraordinaire du 3 novembre 2018 :

Pas de commentaire sur le contenu de ce CR, que le CD approuve à l'unanimité.

PB, OD et PTow informe le CD de ce qui s'est passé par la suite (réunion et échanges entre OD, PTow et DB ; entretien annuel PB/DB), pour préparer le débat d'aujourd'hui (voir plus loin). De tout ceci le CD prend acte.

4. CR du Bureau du 12 janvier 2019 :

- **Assurance du tapis à Creil :** PT informe le CD qu'il a relancé le club mais n'a toujours pas reçu preuve d'assurance. Le CD prend acte du fait que le club est effectivement en défaut des conditions de la convention et charge PB/LM d'écrire formellement au club. Action de la part de PB.

- **Budget participatif :** OD informe le CD qu'il n'a pas assisté à la réunion dont il a parlé au Bureau mais il reste en contact avec les développements. À suivre (OD).

- **Convention FFBS-FC :** PB rappelle au CD la proposition de pourcentages quote-part approuvée par le Bureau. OD a rdv avec M. Seminet la semaine suivante pour les débattre. Il abordera également une délégation formelle à FC d'autonomie pour traiter les dossiers disciplinaires. À suivre (OD).

Le CD approuve le CR à l'unanimité.

12h22 : Arrivée de MR, le nombre de votants passe à 6.

5. Compétitions 2019:

a. Calendrier : PT informe le CD que la formulation d'un calendrier sur la base des décisions prises par le Bureau le 12 janvier a commencé mais elle reste bloquée pour le moment à cause d'incertitudes sur la disponibilité des terrains. Cependant, une première mouture sera publiée mi-février. Le CD prend acte.

b. Compétitions féminines : Il est impératif que la Commission Féminine se réunisse vite pour tout régler sur ses diverses compétitions et communiquer les détails (notamment le calendrier) à la CSNC. Action de la part de

MR : convoquer la Commission, plus DB, pour le 31 janvier ; et faire un retour sans délai à la CSNC et, par la suite, au CD.

c. CDF Masculine Senior : Tableau financement : PB fait projeter un tableau pour démontrer que FC subventionne cette compétition à la hauteur de €9.780 net en 2019. Le CD prend acte de cet investissement et s'en félicite.

12h37 : Arrivée de VL, le nombre de votants passe à 7

d. CDF Féminine Senior : Question de la participation de Nantes : Le CD encourage MC de faire de son mieux pour faire inscrire son club. Action de la part de MC : Décider dans la semaine et en informer MR et PT.

e. Arbitres 2019 : PB informe le CD qu'une dizaine d'arbitres se sont présentés pour faire part du « panel », sous condition de ne pas jouer en matchs de D1/2/3 en 2019. Le CD approuve à l'unanimité la proposition que, dans l'intérêt non-partisan, seuls ces arbitres soient désignés pour les matchs de poule de la D1 ainsi que pour les phases finales de toutes les compétitions (y compris les phases finales femmes). Action de la part de la CSNC.

f. Frais de déplacement hors-région : PB fait projeter un tableau pour illustrer la décision du Bureau du 12 janvier pour le remboursement saison-2019 sur la base de 3 voitures par équipe. Le CD décide à l'unanimité que, dans le cas d'un club qui décide d'envoyer ses effectifs par train, le remboursement ne peut dépasser ce que le kilométrage plus péages aurait donné.

6. European Champions League : PTow informe le CD sur l'état des inscriptions déjà enregistrées par Dreux. Le CD décide à l'unanimité que soit nommé un arbitre du panel et que lui et le scoreur soient membres d'un club autre que Dreux. Action de la part de PT.

Quant à la nomination du représentant de FC, PTow se dit disponible. Le CD approuve à l'unanimité.

13h59 : Arrivée de BC et MS, le nombre de votants passe à 9.

7. Dossiers ICC

a. Visite à Paris en novembre : PB informe le CD qu'un CR est en préparation à Londres, mais retardé.

b. Censur 2018 : PB rappelle le calendrier (date limite de réception par ICC le 28 février ; date interne le 31 janvier). Toujours question ouverte sur l'incorporation des matchs joués dans les DOM-TOM.

À propos, OD rappelle au CD qu'il y a 2.000 joueurs en Nouvelle Calédonie, où le cricket est le 3^{ème} sport (derrière le foot et le volleyball). Si l'on ajouterait ceux qui jouent aux Antilles, Guadeloupe, etc. nous dépasserions facilement la barre de 4 000.

De tout ceci le CD prend acte.

14h05 : Arrivée de JV, le nombre de votants passe à 10.

8. PND 2019-2021 :

PB aborde le sujet de l'interaction entre les clubs et les responsables/projets USEP/UNSS.

Il propose que l'entraîneur désormais obligatoire dans tous les clubs de D1/2/3 soit la liaison entre le club et les instances USEP/UNSS locales. Le CD approuve ce principe.

VL exprime sa déception de ne pas avoir la possibilité de communiquer avec les écoles/collèges qui sont exposés au cricket, faute d'une base de données pertinente (nom et adresse du responsable, etc.). Ainsi on rate toute occasion de les informer des matchs importants dans la proximité et de toute autre initiative de la part de FC et/ou des clubs. Le CD donne gain cause à VL.

VL et JV s'accordent sur les grandes lignes d'une telle base de données ; et PB confirme que c'est à DB de fournir les données qu'il faut.

Action de la part de VL : travailler avec JV afin de définir la nature des données qu'il faut pour étoffer une telle base de données et de les communiquer à PB.

Action de la part de PB : charger DB de fournir ces données à VL et JV.

9. Compta 2018 :

- PB fait projeter le bilan 2018 nouvellement reçu de la part du cabinet comptable.

De la part du CD il félicite et remercie LM d'un travail formidable dans la préparation de ce document, ce qui a occasionné quelques 20 heures de travail supplémentaires mois de janvier.

Après revue des grandes lignes et conclusions, le CD approuve à l'unanimité la diffusion de ce document dans le cadre de l'AG. Action de la part de PTow.

- PT confirme que ce document doit arriver à l'ICC au plus tard le 30 juin.

- CDO : PB et PT informe le CD que nous n'avons pas reçu les €5.000 agréés pour l'année 2018 écoulée. Le CD trouve cette situation inadmissible et irrégulière ; et charge OD de faire remonter le dossier auprès de M. Seminet lors de leur réunion prévue la semaine prochaine dans le cadre de la convention FFBS-FC. Action de la part de OD.

10. Budget prévisionnel 2019 :

a. Avant d'aborder le détail du Budget le CD approuve à l'unanimité la proposition de Bureau comme quoi les Commissions soient désormais obligées, au plus tard le 31 octobre de chaque année, de formuler auprès de la Commission Financière leur budget pour l'année suivante. Action de la part des président(e)s de commissions. Action de la part de PTow : incorporer dans le règlement intérieur.

b. PT fait projeter la dernière mouture du Budget de 2019. RAS depuis la réunion du Bureau du 12 janvier ; sauf que PB propose au CD d'approuver la proposition des primes aux clubs pour récompenser la participation d'équipes 18U et 15U masculines et, côté femmes, les senior, 18U et 15U. Le CD approuve à l'unanimité.

c. PB fait part des observations de Michael Kennoy sur ce qu'il avait vu lors de sa visite de décembre dernier. Tout en appréciant l'importance de constituer des réserves, MK insiste qu'il faut que nous soyons prêts à dépenser l'argent reçu, surtout en 2019, année où l'ICC partagera avec les pays la « cagnotte » exceptionnelle. À propos, PTow rappelle au CD que le règlement financier de l'ICC veut que les pays dépensent au moins l'équivalent du total qu'ils reçoivent de l'ICC. Autrement dit, normalement nous devons pas enregistrer en fin d'année un surplus (« profit ») qui dépasse le total des revenus non-ICC. Le CD prend acte.

Dans cet esprit le CD passe en revue toute une série de projets d'envergure qui pourraient raisonnablement être abordés, tels que

- Achat des nets, bowling machines et équipements similaires
- Création de terrains (2 ?) à Bondoufle, ou ailleurs
- Possibilité de louer des emplacements (tels des hangars désaffectés) pour en faire des « indoors »
- Approprier et équiper la moitié de l'espace (de 40m x 40m) que OD a retenu à la Cité Universitaire.

PB constate qu'il ne manque pas de projets prometteurs. Il invite le CD et les salariés de réfléchir davantage à ce sujet, de rechercher des opportunités autour de chez eux, et de communiquer leurs propositions à LM aussi vite que possible. Action de la part du CD, DB, ST et LM.

e. Partenariats :

PB informe le CD que, si ses négociations avec Moneygram aboutissent sur un renouvellement de leur sponsorat, les prix seront restaurés en D1/2/3. Le CD prend acte.

PB informe le CD qu'il espère bientôt voir plus clair sur la perspective d'autres partenariats et en informer l'AG. Le CD prend acte. À suivre (PB).

f. Publication aux clubs ? PTow pose la question : est-ce qu'il peut diffuser ce document aux clubs pour l'AG ? Le CD approuve à l'unanimité. Action de la part de PTow.

11. Audit :

PTow rappelle au CD la provenance et nature de l'obligation de faire passer notre bilan comptable par un audit externe et indépendant ; et cela avant d'envoyer les comptes de 2018 à l'ICC (date limite le 30 juin).

PTow informe le CD que nous avons reçu 2 propositions : du cabinet Koch et du cabinet WPA. À priori aucun n'est à la hauteur des critères de l'ICC.

PB les fait projeter et PTow les interprète et les contextualise.

PB fait projeter un échange ultérieur avec le cabinet WPA qui, ayant pris connaissance des critères de l'ICC, donne assurances que son travail serait conforme. Ainsi conforté, le CD approuve (par 1 abstention, 1 vote contre, 7 pour) que le cabinet WPA soit retenu et charge PB de demander si les prestations citées dans ce que propose le cabinet comme proposition de lettre de mission sont à même d'être élargies ayant connaissance des critères demandées par l'ICC et si oui quelle serait la nouvelle rémunération. Action de la part de PB : Poser la question au cabinet et informer le CD de la réponse.

12. Les Commissions :

a. Jeunes :

Constatant que MS n'avait pas lu le CR du Bureau du 12 janvier, PTow l'informe que le Bureau était d'avis de le révoquer de la présidence de la Commission Jeunes. MS proteste cette décision. Après débat, le CD approuve à

l'unanimité (MS s'abstenant) que MS prenne la parole devant l'AG pour proposer une nouvelle composition de la Commission. Action de la part de MS.

b. Formation :

- BC rappelle au CD le programme approuvé par le Bureau pour la formation d'arbitres et scoreurs en amont des compétitions de 2019. Le CD prend acte.

- PB et BC informe le CD sur les procédures désormais en vigueur suite à la création de l'INFBS (l'Institut National de Baseball et Softball), procédures qui s'appliquent à nos propres formations. Pour toute séance organisée par nos soins il faut chercher un agrément de la part de l'INFBS, qui entend le respect des consignes à suivre sur le plan des indemnités accordées aux instructeurs.

Aux Ligues ou Comités départementaux FFBS qui proposent des formations cricket de chercher leur propre agrément. Cependant dans un tel cas, c'est la Commission Formation de FC qui homologue le contenu ; et la tarification FC est la norme. De tout ceci le CD prend acte.

- Le CD charge BC d'établir et publier une liste des formateurs agréés comme animateurs de séances de formation (entraîneurs, arbitres, scoreurs). Action de la part de BC.

c. Marketing & Communication :

VL prend la parole afin d'explicitier ses propositions de composition et fonctions de cette Commission.

- Membres : VL croit qu'une instance nationale doit se doter d'un réseau de correspondants régionaux pour recueillir et faire monter des nouvelles. Il propose une répartition géographique (les comités départementaux 75, 91 et 93, HdF, Ouest (Nantes CC), sud-ouest (ACCSO)) et s'engage à leur écrire une lettre de mission.

Il accepte la proposition d'un stagiaire pour l'aider. Le CD charge MR d'en chercher un. Action de la part de MR.

- Communications de la part des autres commissions : VL se dit évidemment ouvert à tout : les plannings, les événements, les success stories. Action de la part des président(e)s de commissions.

- VL suggère qu'il est temps de retravailler le site Web, qui est trop « statique » et pas adapté à la présentation de vidéos ou autres objets animés. Plusieurs voix se lèvent pour partager cet avis. Après débat le CD approuve un « raisonnable » budget (tiré des Réserves) pour qu'un graphiste refasse le « front-end ». Action de la part de VL et JV : s'accorder sur la nature de telles modifications et solliciter des devis pour revue par le Bureau.

- VL propose que tout événement FC soit ouvert à des commerçants appropriés (notamment pour la restauration mais également, le cas échéant, proposer des services aux jeunes, etc.)

- VL regrette le manque de commentaires « live » sur les matchs des EDF ainsi que la pénurie de photos/vidéos. Il propose qu'un photographe pro accompagne les EDF. Le CD s'accorde sur le besoin d'améliorer la communication sur les EDF mais n'approuve pas l'utilisation d'un photographe pro (trop cher et pas vraiment un boulot à temps plein). Le CD recadre VL plutôt vers le manager d'EDF, qui se trouve toujours en contact avec le match sans être 100% occupé 100% du temps. Autre piste à explorer : faire en sorte que les photos ICC soient transmises régulièrement le soir de chaque journée de tournoi. À suivre (VL).

À l'exception de ce dernier point, le CD approuve à l'unanimité les grandes lignes exposées par VL.

À suivre (VL).

c. Rapports de fin d'année 2018 :

PTow informe le CD que nous sommes loin d'avoir sous-main l'ensemble des rapports qu'il faut présenter à l'AG. Il rappelle au CD que la date limite de publication est le 23 février.

Le CD décide à l'unanimité que les rapports doivent être envoyés à PTow au plus tard le 16 février.

Action de la part de président(e)s de commission, PB, DB et ST.

d. Règlement Intérieur – Modifications :

PTow expose au CD les modifications approuvées par le Bureau.

Le CD approuve à l'unanimité les propositions, et confirme les modifications suivantes :

- Toutes les commissions doivent proposer avant fin-octobre un budget pour l'année suivante.

- La Cellule d'Appel ne doit pas mentionner sa composition.

- Commission formation : Incorporer référence à l'Institut National de Formation Baseball et Softball, et la nécessité de chercher agrément.

- Commission Financière : Doit se réunir au moins une fois par trimestre.

Action de la part de PTow : Incorporer les modifications ; en informer l'AG ; et les préparer soit pour une AGE qui pourrait éventuellement être convoquée pour traiter les fonctions attribuées à DB, ST et la CSEDF (voir plus loin) soit pour l'AG de 2020.

18h00 : Départ de MC, le nombre de votants passe à 9.

13. AG 2019 : Le CD approuve à l'unanimité

- a. Que les représentants des clubs de province soient remboursés leur frais de déplacement, à la hauteur de €100 le représentant unique.
- b. Que l'OJ soit modifié pour incorporer mention de l'ECL, des nouveautés ICC (Pathways, etc.) et du calcul des frais de déplacements en CDF.

14. Conventions Prestation de Services :

PTow rappelle au CD les origines de l'impératif de régulariser les 4 dossiers suivants et mène le débat sur les 3 propositions déjà formulées et diffusées au CD en amont de la réunion (on attend toujours de la part de MR une proposition pour Déplacements & Hébergement, voir (b) ci-dessous).

a. Jinnah Trophy : Le document diffusé manque l'identité du représentant du Comité d'Organisation et celle de l'interlocuteur de l'ambassade ainsi que la composition des poules. Le CD approuve le contenu à l'unanimité et charge AZ de le compléter dès son retour en France. Action post-réunion : document final envoyé par PTow le 29 janvier à PB et AZ pour achèvement et signature dans les délais. À suivre (AZ, PB).

b. Déplacements & Hébergement : VL confirme que sa femme est la propriétaire de l'entreprise. Le CD charge MR de construire une convention convenable et de procéder sans délai à s'accorder avec VL sur le contenu et par la suite le présenter pour l'approbation du Bureau. Action de la part de MR.

c. Gestion Compétitions : JV confirme que sa femme est la gérante de l'entreprise et que le contenu du document proposé par PTow précise bien les tâches. JV s'abstenant, le CD approuve (par 1 vote contre, 7 pour) le contenu de la convention proposée et charge PB de la signer. Action post-réunion : document final envoyé par PTow le 29 janvier à PB pour signature. À suivre (PB).

d. Gestion Infrastructure/Informatique : Idem.

PTow s'engage à informer les clubs à l'AG que 4 conventions sont signées (déclaration statutaire, sans nécessité de rentrer dans les détails), le sujet étant déjà inscrit à l'OJ.

15. Dates des prochaines réunions : Le CD décide à l'unanimité comme suit :

- a. **Bureau :** Par téléconférence si candidatures à passer en revue dans le cadre de l'AG.
- b. **CD :** le 9 mars à 10h00 (à Charléty, avant l'AG) et ensuite le 24 mai à 19h00 (au siège).

16. Point salariés : PTow rappelle au CD que le Bureau du 12 janvier a approuvé ce qui suit en ce qui concerne LM et ST. PB rappelle que les entretiens annuels ont eu lieu et expose comme suit :

a. LM : Reprise du Bilan 2018, des Objectifs 2019 et décision sur prime 2018 et salaire 2019.

b. ST : Reprise du Bilan 2018, des Objectifs 2019, décision sur prime 2018 et termes d'embauche à partir du 1 juillet 2019.

c. DB : Reprise du Bilan 2018 et des Objectifs 2019. DB est en train de réfléchir sur un avenant au contrat de travail, qui sera le sujet principal de la suivie d'entretien annuel le 6 février (PB, DB, OD).

d. Modifications au Règlement Intérieur pour constituer un Directorat Sportif Cricket (Directeur plus Adjoint) et modifier les contours de la CSEDF. PTow confirme qu'il apportera les modifications appropriées en fonction des conclusions du 6 février. Le cas échéant, ce serait une proposition pour une AGE éventuelle.

De tout ceci le CD prend acte.

17. Questions diverses :

a. Demande de Thoiry CC de subvention pour tournoi féminin indoor le 19/20 janvier dernier : MR confirme que ce tournoi de 4 équipes a eu lieu et que s'est bien passé. Le CD décide à l'unanimité d'attribuer - à titre exceptionnelle - €150 sur le budget global de €650. Action post-réunion : PTow a confirmé à MR et LM le 28 janvier. Action de la part de MR : Informer le club et demander facture.

b. Tournoi féminin international à Nantes : Le CD traite les questions posées par l'organisateur (John BLAKE) comme suit :

- **L'arbitre français** doit être membre du panel. Action de la part de la CSNC : Le nommer.

- **Nombre de pays participants** : Le CD conseille un max de 6 (la France+5) et un minimum de 4 (la France+3). Vu sa situation devant l'ICC, la Suisse est à éviter. Action de la part de MC.

- **Règlement** : Charge à MC de l'organiser, sur la base des ICC T20I Playing Conditions. Action de la part de MC.

- **Frais et comptabilité** : charge à PT d'aider les organisateurs

Action post-réunion : PTow a fait part de tout ceci à MC, MR et John BLAKE, avec copie des Playing Conditions.

À suivre (MC et MR).

Tous les sujets ayant été traités ou reportés, la séance est levée à 20h36.

Publié par le secrétaire-général avec l'approbation du président